

**Administration Communale**

**Séance du 28 octobre 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/09/008/NS**

8.- Budget 2013 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et n°1  
extraordinaire – Décision .-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre  
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV  
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.  
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,  
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid,  
MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE  
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.  
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,  
ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes  
CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux  
et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général a.i. ;

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu la constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles  
L1122-23, L1122-26, L1122-30, et première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le  
règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article  
L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de modifications budgétaires établi par le Collège communal,

**DECIDE par seize voix pour, une voix contre et sept abstentions ;**

- De modifier le budget de la Commune pour 2013 conformément  
aux indications portées aux tableaux établis par le service des  
finances (modifications n°1).

Après ces amendements, le budget présente les résultats suivants :

**SERVICE ORDINAIRE :**

Recettes :	21.170.992,29 €
Dépenses :	<u>19.584.609,53 €</u>
Boni :	1.586.382,76 €

**SERVICE EXTRAORDINAIRE :**

Recettes :	9.227.374,10 €
Dépenses :	<u>9.195.818,69 €</u>
Boni :	31.555,41 €

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général a.i.,  
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général a.i.,

Le Bourgmestre,